

République
Française
Département
Haute-Saône

**Nombre de
conseillers**

En exercice	19
Présents	15
Votants	19
Absents	4
Exclus	0

**Date de convocation
21 mai 2024**

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

DE FROIDECONCHE

Séance du 28 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle André Malraux de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, CUNEY Nathalie, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERNICE José, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane.

Absents excusés : Stéphanie JEANDESBOZ => pouvoir donné à Daniel CAILLET
Abella JUAN => pouvoir donné à Eric PETITJEAN
Marina MOREL => pouvoir donné à Claudette FAIVRE-BAZIN
Emmanuelle JEANNOT => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), désigne Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) APPROUVE le PV des délibérations de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024.

3) EFFACEMENT DE LA DETTE D'UNE EX-ADMINISTREE :

Le Maire expose :

EFFACEMENT DE LA DETTE D'UNE EX-ADMINISTREE

« Suite au dépôt d'un dossier de surendettement d'une ex-administrée, la commission de surendettement de la Haute-Saône s'est réunie et s'est prononcée en faveur d'un effacement de ses dettes, dont une dette de 136.23 € concernant une facture d'eau et d'assainissement impayée. Cette mesure s'imposant à nous, la Commune n'a d'autre choix que de délibérer et de se conformer à cette décision. Nous devons prendre acte de cet effacement de dette. »

Par conséquent, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de cette décision d'effacement de la dette de cette ex-administrée pour un montant de 136.23 €

4) ELECTRIFICATION D'UN LOTISSEMENT :

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'électrification pour une zone d'habitations "la Tranchée du Bois".

Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère est maître d'ouvrage du réseau projeté de distribution d'électricité.

L'avant projet définitif de ces travaux comprend :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 170 mètres ;
- la fourniture la pose et le raccordement de 5 coffrets électriques.

Monsieur le maire précise que l'intégralité du coût des travaux intérieurs seraient à la charge du lotisseur.

Pour ce qui concerne la partie extérieure, ENEDIS sera maître d'ouvrage de ces travaux,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) :

1. **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.
2. **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.
3. **PRECISE** que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de Monsieur GUYOT

5) DEVIS TRAVAUX FORESTIERS :

VU le devis présenté par l'entreprise Fabien BOUCARD de SAINT-FERJEUX (70),

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter les travaux sylvicoles proposés par l'entreprise Fabien BOUCARD concernant les bois façonnés – chablis pour la totalité de la forêt communale. L'exploitation forestière débiterait le 16/09/2024.

Le coût total de ces travaux s'élève à : 20 200.00 € HT.

Le rapport du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

*** ACCEPTENT le devis de l'entreprise Fabien BOUCARD pour un montant de 20 200.00 € HT.

***AUTORISENT le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6) PARTENARIAT FONDATION BRIGITTE BARDOT :

Face au nombre croissant de chats errants, la commune était à la recherche d'aides financières potentielles pour leur stérilisation. Nous avons sollicité auprès de la Fondation Brigitte Bardot une aide financière concernant les frais de stérilisation de chats errants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (**19 voix pour – 0 contre – 0 abstention**) :

- AUTORISE le Maire à faire une demande pour solliciter la prise en charge des frais de stérilisation de chats errants auprès de la Fondation Brigitte BARDOT.

- AUTORISE le Maire, le cas échéant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

7) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Suite à la cessation d'activité de notre précédent prestataire en matière de mise en fourrière des véhicules gênants stationnés sur le domaine public, nous nous sommes tournés vers un autre prestataire, à savoir la SARL « Les Dépannages du Parc ». Aussi, nous devons signer la convention afin de pouvoir parer à toute éventualité en cas de stationnement gênant. Cette convention est établie pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer cette convention,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches d'enlèvement de véhicules tampons de longue date, d'enlèvement de véhicules gênant lors de marchés ou de manifestations, tous types d'enlèvements de véhicules gênants ou dangereux sur le territoire de la commune de FROIDÉCONCHE,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

8) CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vidéoprotection, la nécessité d'installer plusieurs caméras de surveillance est indispensable. Suite à la cessation d'activité de notre précédent prestataire en matière de mise en fourrière des véhicules gênants stationnés sur le domaine public, nous nous sommes tournés vers un autre prestataire, à savoir la SARL « Les Dépannages du Parc ». Aussi, nous devons signer la convention afin de pouvoir parer à toute éventualité en cas de stationnement gênant. Cette convention est établie pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer cette convention,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches d'enlèvement de véhicules tampons de longue date, d'enlèvement de véhicules gênant lors de marchés ou de manifestations, tous types d'enlèvements de véhicules gênants ou dangereux sur le territoire de la commune de FROIDÉCONCHE,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

9) MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Le Maire expose : « Afin que le règlement intérieur des salles communales régulièrement louées au public puisse prendre en compte tous les cas de figure, notamment en cas de manquement ou d'incivilités, il y a lieu de modifier le règlement intérieur des salles communales. Des précisions ont été apportées sur certains articles. Aussi, il est nécessaire de valider le nouveau règlement des salles communales »:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention),

-VALIDE les modifications du règlement intérieur des salles communales.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10) DEMANDE DE SUBVENTION – ELABORATION D’UN SCHEMA DIRECTEUR D’EAU POTABLE :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°10 DU 11/04/2024

Le Maire expose : « La commune envisage de procéder à l’élaboration du schéma directeur du réseau d’adduction en eau potable. Après estimation du coût de cette prestation, le montant serait 17 310.00 € HT soit 20 772.00 € TTC auquel il faudrait ajouter le coût de la création de 5 regards de comptage et la mise en place de 5 compteurs de sectionnement, 33 250.00 € HT soit 39 900.00 € TTC. Le montant total de ce projet s’élève donc à 50 560.00 € HT soit 60 672.00 € TTC. Aussi, je vous demande de m’autoriser à solliciter les financeurs potentiels pour obtenir une subvention dans le cadre de cet investissement, et à lancer une consultation auprès des entreprises. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité (19 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- AUTORISE le Maire à solliciter les organismes financeurs dans le but d’obtenir une subvention dans le cadre de l’élaboration du schéma directeur du réseau d’adduction en eau potable de Froideconche.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Emmanuelle JEANNOT a fait part de son souhait de démissionner de son poste de conseillère municipale déléguée aux bâtiments communaux. Toutefois, elle conserve sa fonction de conseillère municipale. Madame Nathalie CUNEY reprendra cette délégation à compter du 01/07/2024.
- Une information a été faite concernant l’entretien et le désherbage du cimetière. L’idée de l’organisation d’une « journée citoyenne » a été évoquée.
- Monsieur le Maire a fait un rappel concernant les nombreux conflits de voisinage. En cas de litige avec son voisin, la marche à suivre est la suivante :
 - o 1. Tenter de dialoguer avec son voisin au sujet du litige avant d’entreprendre une quelconque démarche
 - o 2. Le cas échéant et si le dialogue n’a pas apporté de solution, faire appel à un conciliateur
 - o 3. Porter plainte en dernier recours si la conciliation n’a rien donné.

Séance levée à 21h40

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,

Claudette FAIVRE-BAZIN

Le Maire,

Eric PETITJEAN